

# De l'intérêt de l'argent

---

*Richard Cantillon (v. 1680-1734)*

Essai sur la nature du commerce en général, *Deuxième partie, Chapitres IX-X, 1755*

## De l'intérêt de l'argent, et de ses causes

Comme les prix des choses se fixent dans les altercations des marchés par les quantités des choses exposées en vente proportionnellement à la quantité d'argent qu'on en offre, ou ce qui est la même chose, par la proportion numérique des Vendeurs et des Acheteurs ; de même l'intérêt de l'argent dans un État se fixe par la proportion numérique des Prêteurs et des Emprunteurs.

Quoique l'argent passe pour gages dans le troc, cependant il ne se multiplie point, et ne produit point un intérêt dans la simple circulation. Les nécessités des Hommes semblent avoir introduit l'usage de l'intérêt. Un Homme qui prête son argent sur de bons gages ou sur l'hypothèque des terres, court au moins le hasard de l'inimitié de l'Emprunteur, ou celui des frais, des procès et des pertes ; mais lorsqu'il prête sans sûreté, il court risque de tout perdre. Par rapport à ces raisons, les Hommes nécessaires doivent avoir dans les commencements tenté les Prêteurs par l'appas d'un profit ; et ce profit doit avoir été proportionné aux nécessités des Emprunteurs et à la crainte et à l'avarice des Prêteurs. Voilà ce me semble la première source de l'intérêt. Mais son usage constant dans les États paraît fondé sur les profits que les Entrepreneurs en peuvent faire.

La terre produit naturellement, aidée du travail de l'Homme, quatre, dix, vingt, cinquante, cent, cent cinquante fois, la quantité de blé qu'on y sème, suivant la bonté du terroir et l'industrie des Habitants. Elle multiplie les fruits et les bestiaux. Le Fermier qui en conduit le travail a ordinairement les deux tiers du produit, dont un tiers paie ses frais et son entretien, l'autre lui reste pour profit de son entreprise.

Si le Fermier a assez de fond pour conduire son entreprise, s'il a tous les outils et les instruments nécessaires, les chevaux pour labourer, les bestiaux qu'il faut pour mettre la terre en valeur, etc., il prendra pour lui, tous frais faits, le tiers du produit de sa Ferme. Mais si un Laboureur entendu, qui vit de son travail à gages au jour la journée, et qui n'a aucun fond, peut trouver quelqu'un qui veuille bien lui prêter un fond ou de l'argent pour en acheter, il sera en état de donner à ce Prêteur toute la troisième rente, ou le tiers du produit d'une Ferme dont il deviendra le Fermier ou l'Entrepreneur. Cependant, il croira sa condition meilleure qu'auparavant, attendu qu'il trouvera son entretien dans la seconde rente, et deviendra Maître, de Valet qu'il était : que si par sa grande économie, et en se fraudant quelque chose du nécessaire, il peut par degrés amasser quelques petits fonds, il aura tous les ans moins à emprunter, et parviendra dans la suite à s'approprier toute la troisième rente.

Si cet Entrepreneur nouveau trouve à acheter à crédit du blé ou des bestiaux, pour les payer à long terme et lorsqu'il sera en état de faire de l'argent par la vente du produit de sa Ferme,

il en donnera volontiers un plus grand prix que celui du marché contre argent comptant : et cette façon sera la même chose que s'il empruntait de l'argent comptant pour acheter le blé au comptant, en donnant pour l'intérêt la différence du prix du comptant et de celui à terme : mais de quelque façon qu'il emprunte soit au comptant, soit en marchandises, il faut qu'il lui reste de quoi s'entretenir par son entreprise, sans quoi il fera banqueroute. Ce hasard fera qu'on exigera de lui vingt à trente pour cent de profit ou d'intérêt sur la quantité de l'argent ou sur la valeur des denrées ou des marchandises qu'on lui prêtera.

D'un autre côté, un maître Chapelier, qui a du fond pour conduire sa Manufacture de chapeaux soit pour louer une maison, acheter des castors, des laines, de la teinture, etc., soit pour payer toutes les semaines, la subsistance de ses Ouvriers, doit non seulement trouver son entretien dans cette entreprise, mais encore un profit semblable à celui du Fermier, qui a la troisième partie pour lui. Cet entretien, de même que ce profit, doit se trouver dans la vente des chapeaux, dont le prix doit payer non seulement les matériaux, mais aussi l'entretien du Chapelier et de ses Ouvriers, et encore le profit en question.

Mais un Compagnon Chapelier entendu, mais sans fond, peut entreprendre la même Manufacture, en empruntant de l'argent et des matériaux, et en abandonnant l'article du profit à quiconque voudra lui prêter de l'argent, ou à quiconque voudra lui confier du castor, de la laine, etc., qu'il ne paiera qu'à long terme et lorsqu'il aura vendu ses chapeaux. Si à l'expiration du terme de ses billets le Prêteur d'argent redemande son capital, ou si le Marchand de laine et les autres Prêteurs ne veulent plus s'y fier, il faut qu'il quitte son entreprise ; auquel cas il aimera peut-être mieux faire banqueroute. Mais s'il est sage et industrieux, il pourra faire voir à ses créanciers qu'il a en argent ou en chapeaux la valeur du fond qu'il a emprunté à-peu-près, et ils aimeront mieux probablement continuer à s'y fier et se contenter, pour le présent, de leur intérêt ou du profit. Au moyen de quoi il continuera, et peut-être amassera-t-il par degrés quelque fond en se frustrant un peu de son nécessaire. Avec ce secours il aura tous les ans moins à emprunter, et lorsqu'il aura amassé un fond suffisant pour conduire sa Manufacture qui sera toujours proportionnée au débit qu'il en a, l'article du profit lui demeurera en entier, et il s'enrichira s'il n'augmente pas sa dépense.

Il est bon de remarquer que l'entretien d'un tel Manufacturier est d'une petite valeur à proportion de celle des sommes qu'il emprunte dans son commerce, ou des matériaux qu'on lui confie ; et par conséquent les Prêteurs ne courent pas un grand risque de perdre leur capital, s'il est honnête homme et industrieux : mais comme il est très possible qu'il ne le soit pas, les Prêteurs exigeront toujours de lui un profit ou intérêt de vingt à trente pour cent de la valeur du prêt : encore n'y aura s'il que ceux qui en ont bonne opinion qui s'y fieront. On peut faire les mêmes inductions par rapport à tous les Maîtres, Artisans, Manufacturiers et autres Entrepreneurs dans l'État, qui conduisent des entreprises dont le fond excède considérablement la valeur de leur entretien annuel.

Mais si un Porteur d'eau à Paris s'érige en Entrepreneur de son propre travail, tout le fond dont il aura besoin sera le prix de deux seaux, qu'il pourra acheter pour une once d'argent, après quoi tout ce qu'il gagne devient profit. S'il gagne par son travail cinquante onces d'argent par an, la somme de son fond, ou emprunt, sera à celle de son profit, comme un à cinquante. C'est-à-dire, qu'il gagnera cinq mille pour cent, au lieu que le Chapelier ne

gagnera pas cinquante pour cent, et qu'il sera même obligé d'en payer vingt à trente pour cent au Prêteur.

Cependant un Prêteur d'argent aimera mieux prêter mille onces d'argent à un Chapelier à vingt pour cent d'intérêt, que de prêter mille onces à mille Porteurs d'eau à cinq cent pour cent d'intérêt. Les Porteurs d'eau dépenseront bien vite à leur entretien non seulement l'argent qu'ils gagnent par leur travail journalier, mais tout celui qu'on leur a prêté. Ces capitaux qu'on leur prête, sont petits à proportion de la somme qu'il leur faut pour leur entretien : soit qu'ils soient beaucoup ou peu employés, ils peuvent facilement dépenser tout ce qu'ils gagnent. Ainsi on ne peut guère déterminer les gains de ces bas Entrepreneurs. On dirait bien qu'un Porteur d'eau gagne cinq mille pour cent de la valeur des seaux qui servent de fond à son entreprise, et même dix mille pour cent, si par un rude travail il gagnait cent onces d'argent par an. Mais comme il peut dépenser pour son entretien les cent onces aussi bien que les cinquante, ce n'est que par la connaissance de ce qu'il met à son entretien qu'on peut savoir combien il a de profit clair.

Il faut toujours défalquer la subsistance et l'entretien des Entrepreneurs avant que de statuer sur leur profit. C'est ce que nous avons fait dans l'exemple du Fermier et dans celui du Chapelier : et c'est ce qu'on ne peut guère déterminer pour les bas Entrepreneurs ; aussi font-ils pour la plupart banqueroute, s'ils doivent.

Il est ordinaire aux Brasseurs de Londres, de prêter quelques barils de bière aux Entrepreneurs de Cabarets à bière, et lorsque ceux-ci paient les premiers barils, on continue à leur en prêter d'autres. Si la consommation de ces Cabarets à bière devient forte, ces Brasseurs font quelquefois un profit de cinq cent pour cent par an ; et j'ai oui dire que les gros Brasseurs ne laissaient pas de s'enrichir lorsqu'il n'y a que la moitié des Cabarets à bière qui leur font banqueroute dans le courant de l'année.

Tous les Marchands dans l'État, sont dans une habitude constante de prêter à termes des marchandises ou des denrées à des Détailliers, et proportionnent la mesure de leur profit, ou leur intérêt, à celle de leur risque. Ce risque est toujours grand par la grande proportion de l'entretien de l'emprunteur à la valeur prêtée. Car si l'emprunteur ou détailleur n'a pas un prompt débit dans le bas troc, il se ruinera bien vite et dépensera tout ce qu'il a emprunté pour sa subsistance, et par conséquent sera obligé de faire banqueroute.

Les Revendeuses de poisson, qui l'achètent à Billingsgate, à Londres, pour le revendre dans les autres quartiers de la Ville, paient ordinairement par contrat passé par un Ecrivain expert, un schelling par guinée, ou par vingt et un schellings, d'intérêts par semaine ; ce qui fait deux cents soixante pour cent par année. Les Revendeuses des Halles à Paris dont les entreprises sont moins considérables paient cinq sols par semaine d'intérêts d'un écu de trois livres, ce qui passe quatre cents trente pour cent par an : cependant il y a peu de Prêteurs qui fassent fortune avec de si grands intérêts.

Ces gros intérêts sont non seulement tolérés, mais encore en quelque façon utiles et nécessaires dans un État. Ceux qui achètent le poisson dans les rues paient ces gros intérêts par l'augmentation de prix qu'ils en donnent ; cela leur est commode, et ils n'en ressentent

pas la perte. De même un Artisan qui boit un pot de bière, et en paie un prix qui fait trouver au Brasseur cinq cents pour cent de profit, se trouve bien de cette commodité et n'en sent point la perte dans un si bas détail.

Les Casuistes, qui ne paraissent guère propres à juger de la nature de l'intérêt et des matières de commerce, ont imaginé un terme (*damnum emergens*) au moyen duquel ils veulent bien tolérer ces hauts prix d'intérêt : et plutôt que de renverser l'usage et la convenance des Sociétés, ils ont consenti et permis à ceux qui prêtent avec un grand risque, de tirer proportionnellement un grand intérêt ; et cela sans bornes : car ils seraient bien embarrassés à en trouver de certaines, puisque la chose dépend réellement des craintes des Prêteurs et des nécessités des emprunteurs.

On loue les Négociants sur Mer, lorsqu'ils peuvent faire profiter leur fond dans leur entreprise, fusse à dix mille pour cent ; et quelque profit que les Marchands en gros fassent ou stipulent en vendant à long terme les denrées ou les marchandises à des Marchands-détailleurs inférieurs, je n'ai pas oui dire que les Casuistes leur en fissent un crime. Ils sont ou paraissent un peu plus scrupuleux au sujet des prêts en argent sec, quoique ce soit dans le fond la même chose. Cependant ils tolèrent encore ces prêts au moyen d'une distinction (*lucrum cessans*) qu'ils ont imaginée ; je crois que cela veut dire, qu'un Homme qui a été dans l'habitude de faire valoir son argent à cinq cents pour cent dans son commerce, peut stipuler ce profit en le prêtant à un autre. Rien n'est plus divertissant que la multitude des Lois et des Canons qui ont été faits dans tous les siècles au sujet de l'intérêt de l'argent, toujours par des Sages qui n'étaient guère au fait du commerce, et toujours inutilement.

Il paraît par ces exemples et par ces inductions, qu'il y a dans un État plusieurs classes et allées d'intérêts ou de profit ; que dans les plus basses classes, l'intérêt est toujours le plus fort à proportion du plus grand risque ; et qu'il diminue de classe en classe jusqu'à la plus haute qui est celle des Négociants riches et réputés solvables. L'intérêt qu'on stipule dans cette classe, est celui qu'on appelle le prix courant de l'intérêt dans l'État, et il ne diffère guère de l'intérêt qu'on stipule sur l'hypothèque des terres. On aime autant le billet d'un Négociant solvable et solide, au moins pour un court terme, qu'une action sur une terre ; parce que la possibilité d'un procès ou d'une contestation au sujet de celle-ci, compense la possibilité de la banqueroute du Négociant.

Si dans un État il n'y avait pas d'entrepreneurs qui pussent faire du profit sur l'argent ou sur les marchandises qu'ils empruntent, l'usage de l'intérêt ne serait pas probablement si fréquent qu'on le voit. Il n'y aurait que les Gens extravagants et prodigues qui feraient des emprunts. Mais dans l'habitude où tout le monde est de se servir d'entrepreneurs, il y a une source constante pour les emprunts et par conséquent pour l'intérêt. Ce sont les Entrepreneurs qui cultivent les terres, les Entrepreneurs qui fournissent le pain, la viande, les habillements, etc. à tous les Habitants d'une ville. Ceux qui travaillent aux gages de ces Entrepreneurs, cherchent aussi à s'ériger eux-mêmes en Entrepreneurs, à l'envie les uns des autres. La multitude des Entrepreneurs est encore bien plus grande parmi les Chinois ; et comme ils ont tous l'esprit vif, le génie propre pour les entreprises, et une grande constance à les conduire, il y a parmi eux des Entrepreneurs qui parmi nous sont fournis par des gens gagés : ils fournissent les repas des Laboureurs, même dans les champs. Et c'est peut-être

cette multitude de bas Entrepreneurs, et des autres, de classe en classe, qui, trouvant le moyen de gagner beaucoup par la consommation sans que cela soit sensible aux consommateurs, soutiennent le prix de l'intérêt dans la plus haute classe à trente pour cent ; au lieu qu'il ne passe guère cinq pour cent dans notre Europe. L'intérêt a été à Athènes, du temps de Solon, à dix-huit pour cent. Dans la République romaine il a été le plus souvent à douze pour cent, on l'y a vu à quarante-huit pour cent, à vingt pour cent, à huit pour cent, à six pour cent, au plus bas à quatre pour cent : il n'a jamais été si bas librement que vers la fin de la République et sous Auguste après la conquête de l'Egypte. Empereur Antonin et Alexandre Sévère, ne réduisirent l'intérêt à quatre pour cent, qu'en prêtant l'argent public sur l'hypothèque des terres.

## **Des causes de l'augmentation et de la diminution de l'intérêt de l'argent, dans un État**

C'est une idée et reçue de tous ceux qui ont écrit sur le commerce, que l'augmentation de la quantité de l'argent effectif dans un Etat y diminue le prix de l'intérêt, parce que lorsque l'argent abonde, il est plus facile d'en trouver à emprunter. Cette idée n'est pas toujours vraie ni juste. Pour s'en convaincre, il ne faut que se souvenir qu'en l'année 1720, presque tout l'argent d'Angleterre fut apporté à Londres, et que par-dessus cela, le nombre des billets qu'on mit sur la place accéléra le mouvement de l'argent d'une manière extraordinaire.

Cependant cette abondance d'argent et de circulation au lieu de diminuer l'intérêt courant qui était auparavant à cinq pour cent, et au-dessous, ne servit qu'à en augmenter le prix, qui fut porté à cinquante et soixante pour cent. Il est facile de rendre raison de cette augmentation du prix de l'intérêt, par les principes et les causes de l'intérêt, que j'ai établies dans le chapitre précédent. La voici, tout le monde était devenu Entrepreneur dans le système de la Mer du Sud, et demandait à emprunter de l'argent pour acheter des Actions, comptant de faire un profit immense au moyen duquel il pourrait aisément payer ce haut prix d'intérêt.

Si l'abondance d'argent dans l'État vient par les mains de gens qui prêtent, elle diminuera sans doute l'intérêt courant en augmentant le nombre des prêteurs : mais si elle vient par l'entremise de personnes qui dépensent elle aura l'effet tout contraire, et elle haussera le prix de l'intérêt en augmentant le nombre des Entrepreneurs qui auront à travailler au moyen de cette augmentation de dépense, et qui auront besoin d'emprunter pour fournir à leur entreprise, dans toutes les classes d'intérêts.

L'abondance ou la disette d'argent dans un État, hausse toujours ou baisse les prix de toutes choses dans les altercations du troc, sans avoir aucune liaison nécessaire avec le prix de l'intérêt, qui peut très bien être haut dans les États où il y a abondance d'argent, et bas dans ceux où l'argent est plus rare : haut où tout est cher, et bas où tout est à grand marché : haut à Londres, et bas à Gênes.

Le prix de l'intérêt hausse et baisse tous les jours sur de simples bruits, qui tendent à diminuer ou à augmenter la sûreté des Prêteurs, sans que le prix des choses dans le troc soit altéré pour cela.

La source la plus constante d'un intérêt haut dans un État, est la grande dépense des Seigneurs et des Propriétaires de terres, ou des autres Gens riches. Les Entrepreneurs et maîtres Artisans, sont dans l'habitude de fournir de grosses Maisons dans toutes les branches de leur dépense. Ces Entrepreneurs ont presque toujours besoin d'emprunter de l'argent pour les fournir : et lorsque les Seigneurs consomment leurs revenus par avance et empruntent de l'argent, ils contribuent doublement à hausser le prix de l'intérêt.

Au contraire, lorsque les Seigneurs de l'État vivent d'économie, et achètent de la première main autant qu'ils le peuvent, ils se font procurer par leurs Valets beaucoup de choses sans qu'elles passent par les mains des Entrepreneurs, ils diminuent les profits et le nombre des Entrepreneurs dans l'État, et par conséquent le nombre des Emprunteurs, et encore le prix de l'intérêt, parce que ces sortes d'entrepreneurs travaillant sur leurs propre fonds n'empruntent que le moins qu'ils peuvent, et en se contentant d'un petit gain empêchent ceux qui n'ont point de fonds de s'ingérer dans les entreprises en empruntant. Voilà aujourd'hui la situation des Républiques de Gènes et de Hollande, où l'intérêt est quelquefois à deux pour cent, et au-dessous dans la plus haute classe ; au lieu qu'en Allemagne, en Pologne, en France, en Espagne, en Angleterre et en d'autres États, la facilité et la dépense des Seigneurs et des Propriétaires de terres entretiennent toujours les Entrepreneurs et maîtres Artisans de l'État dans l'habitude de ces gros gains, au moyen desquels ils ont de quoi payer un intérêt haut, et encore plus lorsqu'ils tirent tout de l'Etranger avec risque pour les entreprises.

Lorsque le Prince ou l'État fait une grosse dépense comme en faisant la guerre, cela hausse le prix de l'intérêt par deux raisons : la première est que cela multiplie le nombre des Entrepreneurs par plusieurs nouvelles entreprises considérables de fournitures pour la guerre, et par conséquent les emprunts. La seconde est par rapport au plus grand risque que la guerre entraîne toujours.

Au contraire, la guerre finie, les risques diminuent, le nombre des Entrepreneurs diminue, et les Entrepreneurs même de la guerre cessant de l'être, diminuent leurs dépenses, et deviennent prêteurs de l'argent qu'ils ont gagné. Dans cette situation, si le Prince ou l'État offre de rembourser une partie de ses dettes, il diminuera considérablement le prix de l'intérêt ; et cela aura un effet plus certain, s'il est en état de payer réellement une partie de la dette sans emprunter d'un autre côté, parce que les remboursements augmentent le nombre des prêteurs dans la plus haute classe de l'intérêt, et que cela pourra influencer sur les autres classes.

Lorsque l'abondance d'argent dans l'État est introduite par une balance constante de commerce, cet argent passe d'abord par les mains des Entrepreneurs ; et encore qu'il augmente la consommation, il ne laisse pas de diminuer le prix de l'intérêt, à cause que la plupart des Entrepreneurs acquièrent alors assez de fond pour conduire leur commerce sans argent, et même deviennent prêteurs des sommes qu'ils ont gagnées au-delà de celles qu'il faut pour conduire leur commerce. S'il n'y a pas dans l'État un grand nombre de Seigneurs et

de Gens riches qui fassent une grosse dépense, dans ces circonstances l'abondance de l'argent ne manquera pas de diminuer le prix de l'intérêt, autant qu'elle augmentera le prix des denrées et des marchandises dans le troc. Voilà ce qui arrive d'ordinaire dans les Républiques qui n'ont guère de fond ni de terres considérables, et qui ne s'enrichissent que par le commerce étranger. Mais dans les États qui ont un grand fond et des Propriétaires de terres considérables, l'argent qui s'introduit par le commerce avec l'Etranger augmente leur rente, et leur donne moyen de faire une grande dépense qui entretient plusieurs Entrepreneurs et plusieurs Artisans, outre ceux qui maintiennent le commerce avec l'Etranger : cela soutient toujours un haut intérêt, malgré l'abondance de l'argent.

Lorsque les Seigneurs et les Propriétaires de terres se ruinent par leurs dépenses extravagantes, les prêteurs d'argent qui ont des hypothèques sur leurs terres, en attrapent souvent la propriété absolue ; et il peut bien arriver dans l'État que les prêteurs soient créanciers de beaucoup plus d'argent qu'il n'y en circule : auquel cas on peut les regarder comme Propriétaires subalternes des terres et des denrées qu'on hypothèque pour leur sûreté. Que si cela n'a pas lieu, leurs capitaux se perdront par les banqueroutes.

De même on peut considérer les Propriétaires des Actions et des fonds publics, comme Propriétaires subalternes des revenus de l'État qu'on emploie à payer leurs intérêts. Mais si la législature était obligée par les besoins de l'État d'employer ses revenus à d'autres usages, les Actionnaires ou Propriétaires de fonds publics perdraient tout, sans que l'argent qui circule dans l'État fût diminué pour cela d'un seul liard.

Si le Prince ou les Administrateurs de l'État veulent régler le prix de l'intérêt courant par des lois, il faut en faire le règlement sur le pied du prix courant du Marché dans la plus haute classe, ou approchant : autrement la loi sera inutile, parce que les Contractants, qui suivront la règle des altercations, ou le prix courant réglé par la proportion des Prêteurs aux Emprunteurs, feront des marchés clandestins ; et cette contrainte de la loi ne servira qu'à gêner le commerce et à hausser le prix de l'intérêt, au lieu de le fixer. Autrefois les Romains, après plusieurs lois pour restreindre l'intérêt, en firent une autre pour défendre absolument de prêter de l'argent. Cette loi n'est pas plus de succès que les précédentes. La loi que fit Justinien pour restreindre les Gens de qualité à ne prendre que quatre pour cent, ceux d'un ordre inférieur six pour cent, et les Gens de commerce huit pour cent, était également plaisante et injuste, tandis qu'il n'était pas défendu de faire cinquante et cent pour cent de profit par toutes sortes d'entreprises.

S'il est permis et honnête à un Propriétaire de terre de donner une Ferme à haut prix à un Fermier indigent, au hasard d'en perdre toute la rente d'une année, il semble qu'il devrait être permis au Prêteur de prêter son argent à un Emprunteur nécessaire, au hasard de perdre non seulement son intérêt ou profit, mais encore son capital, et stipuler tel intérêt que l'autre consentira volontairement de lui accorder ; il est vrai que les prêts de cette nature font plus de malheureux qui en emportant les capitaux aussi bien que l'intérêt, sont plus dans l'impuissance de se relever, que le Fermier qui n'emporte pas la terre : mais les lois pour les banqueroutes étant assez favorables aux Débiteurs pour les mettre en état de se relever, il semble qu'on devrait toujours accommoder les lois de l'intérêt au prix du marché, comme on fait en Hollande.

Les prix courants de l'intérêt dans un État, semblent servir de base et de règle pour les prix de l'achat des terres. Si l'intérêt courant est à cinq pour cent, qui répond au denier vingt, le prix des terres devrait être de même : mais comme la propriété des terres donne un rang et une certaine Jurisdiction dans l'État, il arrive que lorsque l'intérêt est au denier vingt, le prix des terres est au denier vingt-quatre ou vingt-cinq, quoique les hypothèques sur les mêmes terres ne passent guères le prix courant de l'intérêt.

Après tout, le prix des terres, comme tous les autres prix, se règle naturellement par la proportion des Vendeurs aux Acheteurs, etc. ; et comme il se trouvera beaucoup plus d'Acquéreurs à Londres, par exemple, que dans les Provinces, et que ces Acquéreurs qui résident dans la Capitale, aimeront mieux acheter des terres dans leur voisinage que dans les Provinces éloignées, il arrivera qu'ils aimeront mieux acheter des terres voisines au denier trente ou trente-cinq, que celles qui sont éloignées au denier vingt-cinq ou vingt-deux. Il y a souvent d'autres raisons de convenances qui influent sur le prix des terres, et qu'il n'est pas nécessaire de marquer ici, parce qu'elles ne détruisent pas les éclaircissements que nous avons donnés sur la nature de l'intérêt.